



SEP 20 1991

L'honorable David MacDonald, C.P.  
Président  
Comité permanent de l'environnement  
Pièce 309, édifice de l'Est  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, il me fait plaisir de vous rendre la réponse du gouvernement portant sur les recommandations du rapport du Comité permanent de l'environnement déposé en Chambre le 25 mars 1991 et intitulé "En rupture d'équilibre: Le risque de changements climatiques irréversibles."

La question à savoir quelle attitude prendre face aux menaces que les concentrations accrues de gaz à effet de serre constituent pour l'atmosphère est devenue l'une des plus difficiles et des plus centrales à laquelle la communauté internationale soit confrontée. Le gouvernement se réjouit de ce que le Comité permanent de l'environnement l'ait reconnu et ait consacré temps et énergie à étudier cette question et à formuler les recommandations contenues dans le rapport.

En décembre 1990, le gouvernement a dévoilé le Plan vert du Canada qui constitue le fondement des politiques canadiennes concernant l'environnement et les questions environnementales, y compris le réchauffement de la planète. Je suis heureux de voir que le Plan vert ainsi que d'autres politiques du gouvernement répondent positivement aux recommandations du rapport du Comité permanent.

Afin de faciliter sa lecture, la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent comprend une introduction formulée d'après la Stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète, puis le libellé de chaque recommandation suivi de la réponse à ladite recommandation.